

Cotisations sociales des travailleurs indépendants au 1er janvier 2024

Artisans, commerçants, industriels (BIC)

Cotisations	Taux en %	Bases de calcul en €
Maladie- maternité	0 0 à 4 4 à 6,7 6,7 6,5	Revenus < 18 547 Revenus compris entre 18 547 et 27 821 inclus Revenus supérieurs à 27 821 et jusqu'à 51 005 Revenus compris entre 51 005 et 231 480 inclus Part des revenus > 231 480
Indemnités Journalières (IJ)	0,5	Dans la limite de 231 480
Retraite de base	17.75 + 0.60	Revenus dans la limite de 46 368 Sur revenus au delà de 46 368
Retraite complémentaire	7.00 8.00	Revenus dans la limite de 42 946 Revenus compris entre 42 946 et 185 472
Invalidité- décès	1.3	Revenus dans la limite de 46 368
Allocations familiales	0 0 à 3.10 3.10	Revenus < 51 005 Revenus compris entre 51 005 et 64 915 Revenus > 64 915
CSG - CRDS	9.70	Revenus professionnels + cotisations sociales obligatoires
CFP (Contribution Formation Professionnelle)	0.25 0.29 0.34	Base forfaitaire: 46 368 116 € pour les commerçants 134 € pour les artisans 158€ pour les commerçants si conjoint collaborateur